



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 avril 2020 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Anolise Brault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente par visioconférence, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

2020-04-084

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2020

4. **Adoption des comptes à payer**

5. **Période de questions**

6. **Correspondance**



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

7. Administration

- 7.1 Fermeture des édifices municipaux au public suite à l'état d'urgence sanitaire imposée par décret le 13 mars 2020 (covid-19)
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 524-1-2020 modifiant les taux d'intérêts et pénalités pour une partie de l'exercice financier 2020
- 7.3 Comptes passés dûs – Établissement du taux d'intérêt
- 7.4 Comptes passés dûs – Établissement du taux de pénalité
- 7.5 Centre communautaire – Rénovations intérieures – Constructions Luc Loiselle - Réception définitive – Libération de la retenue

8. Sécurité publique

- 8.1 Service des incendies – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Présentation du rapport annuel de l'an 8
- 8.2 Entente incendie avec Saint-Bernard-de-Michaudville – Ajustement de la répartition des dépenses 2019
- 8.3 Service des incendies – Achat d'un portable et modification au portable de la directrice générale
- 8.4 Essais et inspection des échelles incendie – Mandat

9. Transport

- 9.1 Voirie – Travaux préventifs – Fossé derrière la rue Ménard - Mandat
- 9.2 Révision des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence – Appui

10. Hygiène du milieu

Aucun point

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Lotissement – 20 Chemin de la Grande-Ligne – Compensation pour fonds de parcs et terrain de jeux

12. Loisirs, culture, famille et aînés

- 12.1 Démarche vers l'autonomie alimentaire et l'autosuffisance citoyenne - Actions municipales
- 12.2 Projet d'aide aux devoirs, persévérance scolaire et saines habitudes de vie - Appui

13. Autres sujets

- 13.1 Ventes de garage - 2 et 3 mai 2020 - Annulation

14. Rapport des élus - Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

2020-04-085

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

- 8.3 Service des incendies – Achat d'un portable et modification au portable de la directrice générale

D'AJOUTER les points suivants :

- 8.5 Congé sans traitement - Autorisation
- 9.3 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres public

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-04-086

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-04-087

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-04-088

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE MARS	
salaires nets	26 529.81 \$
comptes du mois déjà payés	19 740.76 \$
comptes du mois à payer	28 937.06 \$
SOUS-TOTAL	75 207.63 \$

Appels des pompiers:

11-02-2020 2087 rang Charlotte Feu étable (entraide citerne) St-Simon / St-Hyacinthe

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

6 mars 2020: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2020.

13 mars 2020 SPMEDICAL JEROME MAINGUY - Annulation du Colloque pour le Sauvetage 2020

24 mars 2020: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 26 février 2020.

26 mars 2020: VIRIDIS ENVIRONNEMENT- Report de la date de vidange de boue des étangs

1^{er} avril 2020: O.T.J. SAINT-BERNARD - Résolution Camp de jour – Refus de l'entente de gestion avec les Loisirs de Saint-Jude.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2020-04-089

7.1 FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AU PUBLIC SUITE À L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE IMPOSÉE PAR DÉCRET LE 13 MARS 2020 (COVID-19)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT la recommandation du gouvernement du Québec de fermer l'accès au public des édifices municipaux afin de protéger la santé de la population;

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel conférence avec l'ensemble du conseil municipal le 13 mars à 18h00, il a été décidé que la bibliothèque municipale et le Centre communautaire soient fermés au public à compter du 13 mars 2020 et que toutes les activités soient annulées jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est fermé au public depuis le 23 mars 2020;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT que les modules de jeux du parc ont été fermés au public le 24 mars 2020 et que l'accès complet au parc a été fermé le 1^{er} avril 2020 pour empêcher toute forme de rassemblements ;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire s'est placé en isolement volontaire du 16 au 30 mars 2020 et que Mme la conseillère Annick Corbeil a dû signer les chèques en tant que maire substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER les décisions prises par le conseil municipal et la directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Nancy Carvalho, le tout, conformément aux directives gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 524-1-2020 MODIFIANT LES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR UNE PARTIE DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant les taux d'intérêts et de pénalités ainsi que les conditions de perception pour une partie de l'exercice financier 2020.

Ce règlement a pour objet d'abroger les articles relatifs au taux d'intérêt ainsi qu'au taux de pénalité applicables au paiement des taxes et des compensations pour une partie de l'année 2020.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2020-04-090

7.3 COMPTES PASSÉS DÛS – ÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE le conseil est préoccupé par l'impact économique de cette mesure envers les contribuables ;

ATTENDU QUE le conseil est d'opinion qu'il y a lieu de modifier ce taux ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2019-12-353 le taux d'intérêt avait été établi à 10 % pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt avait été adopté par le règlement 524-2020 et que



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

séance tenante, le conseil a donné avis de motion pour l'adoption du règlement 524-1-2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE les taux d'intérêts du règlement numéro 524-2020 soient suspendus et fixés à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

QUE cette modification soit effective rétroactivement en date du 1^{er} avril 2020, et ce, pour toute créance due à la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
ONT VOTÉ POUR : 4
ONT VOTÉ CONTRE : 3

2020-04-091

7.4 COMPTES PASSÉS DÛS – ÉTABLISSEMENT DU TAUX DE PÉNALITÉ

ATTENDU QU'en vertu de l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'elle abolit la pénalité qu'elle avait fixée sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir ;

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE le conseil est préoccupé par l'impact économique de cette mesure envers les contribuables ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2019-12-353 le taux de pénalité avait été établi à 0,5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année ;

ATTENDU QUE le conseil est d'opinion qu'il y a lieu de modifier ce taux ;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt avait été adopté par le règlement 524-2020 et que séance tenante, le conseil a donné avis de motion pour l'adoption du règlement 524-1-2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE le taux de pénalité du règlement numéro 524-2020 soit suspendu et fixé à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

QUE cette modification soit effective rétroactivement en date du 1^{er} avril 2020, et ce, pour toute créance due à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-04-092

7.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉNOVATIONS INTÉRIEURES – CONSTRUCTIONS LUC LOISELLE - RÉCEPTION DÉFINITIVE – LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-09-245 la Municipalité de Saint-Jude a octroyé le mandat du réaménagement intérieur du Centre communautaire à l'entreprise Les Constructions Loiselle inc., le tout conformément au règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'une liste de déficience a été adressée à l'entrepreneur et que celles-ci ont été corrigées ;

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 2, relative à la libération finale de la retenue ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à signer le décompte final, si requis;

DE LIBÉRER la retenue finale et d'en autoriser le paiement au montant de 5 653.54\$, taxes en sus, à Construction Loiselle inc. en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non-affecté ;

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux d'aménagement intérieur du Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SERVICE DES INCENDIES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN HUIT

La directrice générale dépose le rapport annuel d'activités au 2 avril 2020 préparé par M. Francis Grégoire, directeur du service de sécurité incendie par intérim.

2020-04-093

8.2 ENTENTE INCENDIE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE – AJUSTEMENT DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES 2019

CONSIDÉRANT l'article 15 de *l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services* en date du 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Laplante Brodeur Lussier inc. a préposé les états vérifiés de la municipalité de Saint-Jude pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT QUE les contributions qui ont été versées par la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année 2019 sont inférieures aux coûts réels;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville la somme de 15 839.09 \$ représentant le montant à facturer pour l'année financière 2019 selon les modalités prévues à l'article 15 de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'UN PORTABLE ET MODIFICATION AU PORTABLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Pont reporté

2020-04-094

8.4 ESSAIS ET INSPECTION SUR LES ÉCHELLES INCENDIE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue pour l'inspection des échelles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie *Échelles C.E. Thibault inc.* afin de procéder à l'inspection des échelles manuelles du service d'incendies au coût de 282.00\$ taxes en sus. Le coût de remplacement du matériel défectueux sera applicable en cas de réparation.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 453 «tests appareils».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-04-095

8.5 CONGÉ SANS TRAITEMENT - AUTORISATION

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0021 a demandé un congé sans traitement ;

ATTENDU QUE la municipalité, après analyse, est en accord avec la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la demande de congé sans traitement de l'employé numéro 03-0021 pour une durée maximale d'un (1) an débutant rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2020;

D'autoriser la directrice générale à poser tous les gestes permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

9. TRANSPORT

2020-04-096

9.1 VOIRIE – TRAVAUX PRÉVENTIFS – FOSSÉ DERRIÈRE LA RUE MÉNARD - MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il est important de veiller à un écoulement optimal des eaux pluviales nécessitant un traitement de séparation hydrodynamique avancé des sédiments;

CONSIDÉRANT QU'un nettoyage préventif du fossé situé derrière le rond point de la rue Ménard pourrait être fait avant la période des semis agricoles;

CONSIDÉRANT l'estimé du coût des travaux transmis par l'entreprise Excavations Michel Lemay pour un nettoyage sur environ 400 pieds;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise Excavations Michel Lemay pour procéder au nettoyage dudit fossé sur une longueur d'environ 400 pieds.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «Voirie – Entretien des chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-04-097

9.2 RÉVISION DES PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE – APPUI

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER le député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-04-098

9.3 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation souhaitent participer à nouveau à un appel d'offre groupé pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût des quantités requises pour la saison 2020 dépasse le seuil de 101 100\$ et qu'un appel d'offre public devra être effectué;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE PROCÉDER à la demande des soumissions par appel d'offres public sur le site du SEAO pour les travaux de rapiéçage d'asphalte pour une quantité approximative de 600 tonnes pour La Présentation, 250 tonnes pour Saint-Jude et 100 tonnes pour Saint-Bernard-de-Michaudville pour un total estimé de 950 tonnes d'enrobé bitumineux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-04-099

11.1 LOTISSEMENT – 20 CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – COMPENSATION POUR FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT la demande de lotissement sur la propriété de Les Productions B.J.F. Inc créant ainsi les lots portant les numéros 6 345 591, 6 345 590 et 6 345 592 pour fin de construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de lotissement est en conformité avec nos règlements;

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement concernant les dispositions applicables au fonds de parcs et terrains de jeux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à Les Productions B.J.F. la somme de 145.00\$ représentant 2% de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour le nouveau lot créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2020-04-100

12.1 DÉMARCHE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET L'AUTOSUFFISANCE CITOYENNE - ACTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager les citoyens et citoyennes qui souhaitent entreprendre une démarche vers l'autonomie alimentaire et l'autosuffisance ;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu le projet « Potager en jardinant aux Quatre-Vents »;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Domaine Coquelicots pour la diffusion de webinaires en lien avec l'autosuffisance ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'élevage de poules urbaines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'AUTORISER l'achat d'un motoculteur pour un montant d'environ 1 000.00\$ taxes en sus;

DE PRÊTER cet équipement aux résidents de Saint-Jude qui souhaitent se faire un potager sur leur propriété sise dans la municipalité et de charger des frais de 20\$ par jour;

DE DEMANDER à l'entreprise Domaine Coquelicots de diffuser un webinaire aux citoyens de Saint-Jude, le tout conformément à l'offre de services transmise le 2 février 2020, et d'en défrayer les coûts;

D'ENTREPRENDRE une démarche de modification règlementaire afin de permettre l'élevage de poules à l'intérieur du périmètre urbain.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation - parc».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-04-101

12.2 PROJET D'AIDE AUX DEVOIRS, PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET SAINES HABITUDES DE VIE – APPUI

CONSIDÉRANT le projet de concertation des Maison de Jeunes des Quatre-Vents, de St-Hyacinthe, du Chalet (St-Madeleine) et du Centre de la famille St-Pie, dans le cadre de leur projet d'aide aux devoirs, persévérance scolaire et saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT l'impact positif que ce projet aura pour la population de toute la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes jeunesse composant cette concertation innovent dans leur offre de service et visent une clientèle fragile au niveau de leur apprentissage plus particulièrement en raison de la situation exceptionnelle actuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet visera la prévention du décrochage scolaire par le biais entre-autre d'aide aux devoirs et le maintien de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER les Maison de Jeunes des Quatre-Vents, de St-Hyacinthe, du Chalet (St-Madeleine) et du Centre de la famille St-Pie, dans le cadre du dépôt de leur projet de concertation d'aide aux devoirs, persévérance scolaire et saines habitudes de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. le conseiller Marco Beaudry quitte la séance à 20h50.

13. AUTRES SUJETS

2020-04-102

13.1 VENTES DE GARAGE - 2 ET 3 MAI 2020 - ANNULATION

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle générée par le COVID-19;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ANNULER la fin de semaine de vente de garage sur les terrains privés initialement prévue les 2 et 3 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2020-04-103

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de MM. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale